


Berre l'Etang le 01 février 2022



Association Sportive de Berre Section Randonnée
1703, Boulevard Henri Wallon Stade de la Molle
13130 Berre l'Étang -Téléphone : 04.42.85.47.18

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme
de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre : **IM075100382**

Séjour Evasion à Saint Crépin et Carluet – Nouvelle Aquitaine
Combas Village de Gites
<https://www.perigordgites.com/>
du 06 au 11 Juin 2022
N° 2022-03

 **La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2021/2022 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2021/2022 avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.**

Nombre de participants : 35 au minimum (Prix établi sur cette base) et 48 au maximum si disponibilité de l'hôtelier.

Date : **du lundi 06 au samedi 11 juin 2022.**

Déplacements: Autocar grand tourisme.

PROGRAMME

Le lundi 06 juin, les participants munis de leur pique-nique sont attendus au Stade de la Molle à Berre l'Étang, lieu de départ du séjour en début de matinée, (note d'information à venir pour fixer l'heure de départ).

Nous nous arrêtons à Toulouse pour visiter « la cité des étoiles » donc il n'y aura pas de randonnée.

Il est prévu 5 jours de randonnées. Les groupes seront encadrés par des adhérents du club possédant le brevet d'animateur ou Fédéral. Il y aura trois groupes de niveau différent.

Fin de séjour le samedi 11 juin.

Les randonnées prévues sont : Domme, Sarlat, St Cyprien, Combas et Saint Cirq Lapopie.

Les principales activités touristiques prévues sont : Domme, Lascaux, les Jardins Suspendus, La Roque Saint Christophe, Sarlat de nuit, promenade en Gabarres, Les Jardins d'Erignac., ... (Liste non exhaustive).

Animations des soirées par le Village de Gîtes « Combas » : repas gourmand avec soirée folklorique, diaporama/vidéo, visite de nuit, soirée dansante, loto, etc.... si les mesures sanitaires le permettent.

HEBERGEMENT

L'hébergement (draps et serviettes fournis) se fera en pension complète avec pique-nique pour le repas de midi. L'hébergement sera assuré par le Village de Gîtes « Combas » à Saint Crépin et Carluet sur la base de 2 personnes par chambre.

COUT DU SEJOUR

Le prix du séjour est fixé à **550 €** par personne (**hors assurances**) en chambre double ou Twin, en pension complète pour les adhérents Shell/LyondellBasell et à **580 €** pour les adhérents extérieurs de moins de 3 ans d'ancienneté.

Pour les personnes qui participerait au séjour avec un « Pass-découverte », le prix est fixé à **610 €**.

Possibilité de chambre individuelle avec un supplément de : **15 €/nuit**, à préciser lors de la pré-inscription et suivant disponibilité du centre.

Ce prix comprend :

- La pension, du dîner du 1^{er} jour au déjeuner du dernier jour.
- Les groupes seront encadrés par des adhérents du club possédant le brevet d'animateur ou Fédéral. Il y aura trois groupes de niveau différent.
- Le transport en autocar grand tourisme.

Ne sont pas compris :

- La fourniture du pique-nique du premier jour.
- Les boissons autres que celles prévues aux repas.
- Les dépenses personnelles
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris".

INSCRIPTIONS

Les personnes intéressées sont invitées préalablement à se préinscrire.

Les préinscriptions sont ouvertes dès la parution de cette note et jusqu'à la date limite qui est fixée au **21 mars 2022**.

ATTENTION: le nombre de chambres individuelles est limité.

Cette préinscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 220 € Adhérent Shell/LyondellBasell, 250 € Adhérent extérieur de moins de 3 ans ou avec « Pass-découverte » (chèque à l'ordre de l'ASB Randonnée) et à envoyer à :

Robert BARBIERI 27 Bis, Avenue du Général De Gaulle – 13580 La Fare les Oliviers.

Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ou non le séjour sera prise le **23 mars 2022**. En cas d'annulation, le remboursement du montant de la préinscription sera effectué par restitution du chèque envoyé.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un bulletin d'Inscription (Annexe 13). Cette inscription sera définitivement enregistrée après signature et renvoi de ce document sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES OPTIONNELLES

Le participant au séjour aura la possibilité de souscrire, lors de son inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives (options 1, 2 et 3) au moyen du bulletin de souscription d'assurances optionnelles. Ce document (Annexe 11) sera joint à l'envoi du bulletin d'inscription au séjour.

PAIEMENTS

Acompte de **220 € ou 250 €** à la préinscription. Date limite **21/03/2022**.

Primes d'assurances (optionnelles) lors de l'inscription : **A payer par chèque si option(s) prise(s).**

*Pour information : pour ce séjour, le montant de l'option 1 (Assurance annulation / interruption de séjour) est de **21 €**.*

Deuxième acompte : **Non demandé**

Solde du séjour : A la fin du séjour soit le **11/06/2022**.

Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

Tous les règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association : ASB Randonnée.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Les participants sont invités à se rendre au rendez-vous du stade de la Molle à Berre l'Etang par leur propre moyen.

Le déplacement aller-retour vers le lieu du séjour se fera par autocar grand tourisme ainsi que les trajets sur place.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite avant le 01/04/2022 : restitution des sommes versées.
- Annulation après le 01/04/2022 : retenue de 100% du montant total du séjour. Possibilité de remboursement par l'assurance optionnelle si l'option 1 a été souscrite et à condition de répondre aux critères de remboursement.

DIVERS

Les documents relatifs au séjour (note d'informations, circuits, fichiers « gpx ») seront envoyés au plus tard une semaine avant la date du séjour.

Conditions générales de vente (Annexe 12Bis), la notice d'information sur les assurances (Annexe 10) et l'Annexe 11 (Assurances Optionnelles) seront jointes à l'Email avec le bulletin d'inscription (Annexe 13).
--